

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1526

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 62**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« précédant sa date d'application »

les mots :

« pour être applicable à compter de l'année suivante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.